

Vie de la Fac de Droit

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Vie de la Fac de Droit](#) > [Université d'été](#)

Les passerelles L2 Droit : CPGE, PACES et double cursus

15 mai 2018 15 juin 2018

Arsenal



La [Faculté de droit et science politique](#) de l'Université Toulouse Capitole ouvre ses portes :

- Aux étudiants de médecine, d'odontologie, de pharmacie, de maïeutique et de kinésithérapie (PACES),
- Aux étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Conditions d'admission pour intégrer la deuxième année de Licence en Droit (sur avis d'une commission pédagogique) :

- **CPGE** : avoir été autorisé à s'inscrire en 2ème année d'une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE), conformément à la convention signée entre l'Université Toulouse 1 Capitole et les lycées de l'Académie de Toulouse ayant des classes préparatoires aux grandes écoles filières « économiques et commerciales » ou « Lettres et sciences sociales ».
- **PACES** : avoir obtenu 10/20 à l'ensemble de la 1ère année de Médecine.

Procédure d'admission

Vous devez postuler avant le 15 juin, via la plateforme "[e-candidatures](#)" d'UT1, à la L2 Droit, parcours général, **même si vous n'avez pas encore connaissance de la totalité de vos résultats.**

Votre dossier (comprenant notamment les résultats du premier quadrimestre/semestre), sera examiné fin juin par une Commission ; si celui-ci est retenu, vous pourrez ensuite vous inscrire administrativement début juillet, en vous engageant à suivre l'Université d'été (dans la dernière semaine d'août) et des TD de méthodologie juridique au cours du premier semestre de l'année.

Fin août, les nouveaux inscrits suivront des cours obligatoires de mise à niveau (non assortis d'examens) et bénéficieront durant l'année d'un suivi méthodologique propre.

Ils seront également **inscrits d'office** à [l'université d'été](#) organisée par la Faculté de Droit de Toulouse et leur présence est **obligatoire**.



Il est important de prendre en compte cette offre de passerelles dans un projet de réorientation pour des étudiants qui, bien que de bon niveau, pensent ne pas franchir le barrage des concours.

Mises en place depuis plusieurs années, pour la " passerelle CPGE / droit " et depuis 5 ans pour la " passerelle médecine / droit " (PACES), elles ont déjà accueilli, respectivement plus d'une centaine d'étudiants dont un grand nombre a été admis en 3ème année de Licence avec mention.

Mise à jour le 4 juin 2018

[Télécharger le programme](#)

[Envoyer un mail à Association Passerelle](#)

[Consulter la page Facebook de l'Association Passerelle](#)

[Procédure d'inscription](#)